



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 avril 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président  
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2010-0414 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,  
appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0415** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 mars 2010.
- Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs du *Réseau de transport de la Capitale* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.
- Dépôt, par les résidants du secteur agricole, annexé à la Ville de Sainte-Foy en 1971, d'une pétition relative à une demande de fourniture et de pose de conduites d'égout sanitaires pour desservir leur résidence.
- Lettres de madame Martine Sanfaçon, d'avril 2010 et documents joints concernant des travaux de déboisement dans l'Arondissement de Charlesbourg, secteur de la rivière des Roches.
- Dépôt de lettres et d'un document par monsieur Norman Mckinley, représentant du Groupe des promoteurs résidentiels de Québec, intitulé : « *Agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Québec : Offrir aux ménages la possibilité d'habiter à Québec et assurer la croissance économique durable de notre ville* ».

## **Première partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Henry Jenkins, de la carte « Métro Vancouver 2010 Transportation Map ».
- Dépôt, par madame Réjeanne Michel, d'une lettre datée du 19 avril 2010 de madame Isabelle Tardif-Audy, concernant une plainte formulée à la Ville de Québec relativement à l'entrepreneur faisant des travaux sur son terrain.

## **Avis de proposition**

---

Madame Anne Guérette dépose les 2 avis de proposition suivants :

- un avis de proposition relatif à la restructuration du Service de la protection contre les incendies;
- un avis de proposition relatif au projet de remplacement de *L'Ilot des Palais*.

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré dépose un avis de proposition relatif à la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

### **CV-2010-0416 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010 - Demande de sanction, par le conseil de la ville, de la conduite d'un de ses membres - AJ2010-051 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010, visant à faire sanctionner, par le conseil de la ville, la conduite d'un de ses membres.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières et madame la conseillère Anne Guérette demandent le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick

Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussières et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 21

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2010-0417 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Geneviève Hamelin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010 - Demande, de la Ville de Québec au gouvernement du Canada, afin de reconduire et de bonifier le financement du programme *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance* - LS2010-031 (Ra-1528)**

---

Attendu que l'itinérance est une réalité sans cesse grandissante qui touche tant les hommes, les femmes, les personnes âgées, les jeunes adultes ainsi que les mineurs et que ceux-ci proviennent de toutes les couches de la société;

Attendu que la Ville de Québec est préoccupée par l'étendue de cette réalité sur son territoire;

Attendu que le gouvernement fédéral revoit et remet actuellement en cause son programme *Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance*;

Attendu que depuis la mise en place du programme fédéral en 2001, celui-ci n'a jamais été indexé, malgré les besoins croissants en matière de lutte à l'itinérance;

Attendu que la Ville de Québec appuie le *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec*, qui rassemble 27 organismes, dans ses démarches visant la reconduction et la bonification du programme *Stratégies des partenariats de lutte à l'itinérance*, pour les années 2011 à 2014;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° que la Ville de Québec demande au gouvernement du Canada de reconduire et de bonifier le financement du programme *Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance*, pour les années 2011 à 2014;
- 2° de transmettre une copie de cette résolution à l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ainsi qu'au *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0418 Avis de proposition déposé madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010 - Montant dépensé par la Ville de Québec, en 2008, dans le dossier du cyberflânage - RH2010-339 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de prendre acte de l'historique du dossier présenté au sommaire décisionnel RH2010-339, suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0419 Félicitations à 4 lauréats pour leur nomination lors du Gala des Grands Québécois**

---

Attendu que le 9 avril dernier, la *Chambre de commerce* a dévoilé le nom des lauréats récipiendaires du titre de *Grands Québécois* pour l'année 2010;

Attendu que le titre de *Grands Québécois* souligne, chaque année, le mérite exceptionnel de québécoises et de québécois qui se sont brillamment illustrés tout au long de leur carrière dans les domaines économique, social, culturel et de la santé;

Attendu que M<sup>e</sup> Marcel Aubut est un avocat émérite du *Barreau du Québec*, un membre illustre de la communauté des affaires, une figure emblématique du monde du sport et président du *Comité olympique canadien*;

Attendu que Soeur Louise Bellavance est la fondatrice et la directrice générale du *Centre Signes d'Espoir* pour personnes sourdes, qui vise le mieux-être et l'amélioration de l'autonomie des personnes sourdes adultes;

Attendu que monsieur John R. Porter est président de la *Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec*, commissaire pour le projet d'agrandissement et directeur honoraire du musée;

Attendu que le D<sup>r</sup> François A. Auger est directeur et fondateur du laboratoire d'organogenèse expérimentale et qu'il a inauguré, en janvier dernier, le *Centre multidisciplinaire de développement du génie tissulaire*, qui contribuera notamment à la recherche appliquée en traumatologie, aux grands brûlés et à la reproduction de tissus humains par culture cellulaire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de féliciter les lauréats cités pour leur nomination lors du *Gala des Grands Québécois* et de les remercier pour leur implication et leur apport à la vie économique, sociale, culturelle ou dans le domaine de la santé de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0420 Félicitations à l'organisation du Salon international du livre de Québec**

---

Attendu que le *Salon international du livre 2010* présentait une programmation diversifiée, notamment par une centaine d'activités d'animation adultes et jeunesse et par *Québec la muse*, une série de spectacles littéraires gratuits offerts en dehors du *Centre des congrès*;

Attendu que les organisateurs, dans leur désir de permettre aux visiteurs de découvrir la littérature des autres pays, ont invité le Mexique à agir à titre de pays à l'honneur;

Attendu que l'organisation a eu l'heureuse initiative d'inviter des écrivains d'Haïti afin que ceux-ci puissent témoigner de leur vision de l'avenir de ce pays, victime d'un important séisme le 12 janvier dernier;

Attendu que plus de 15 000 jeunes ont eu la chance de visiter gratuitement le salon, ce qui contribue à la valorisation de la lecture;

Attendu que le choix du président d'honneur, monsieur Dany Laferrière, un auteur reconnu ici et ailleurs depuis plusieurs années, a grandement contribué au succès de l'événement, tant par sa grande notoriété que par sa générosité;

Attendu que plus de 900 auteurs étaient présents pour rencontrer les lecteurs et que près de 900 maisons d'édition étaient sur place, assurant ainsi une grande diversité;

Attendu que pendant les 5 jours que durait l'événement, 66 000 personnes ont fréquenté le *Salon international du livre de Québec*, soit une augmentation de 6 000 visiteurs par rapport à 2009;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de féliciter l'organisation du *Salon international du livre de Québec* pour avoir augmenté considérablement l'achalandage au salon, mais aussi pour avoir présenté une programmation diversifiée et originale, en plus de contribuer au rayonnement de la Ville de Québec sur la scène internationale.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0421 Hommage à Soeur Madeleine Bélec, s.s.j., religieuse de la communauté de Saint-Joseph de Saint-Vallier**

---

Attendu que Soeur Madeleine Bélec, s.s.j., religieuse de la communauté de Saint-Joseph de Saint-Vallier, a consacré sa vie à la justice sociale à travers l'enseignement et l'aide à la jeunesse, notamment par la création, il y a 25 ans, du restaurant *Le Piolet* situé dans le district de Loretteville;

Attendu que Soeur Bélec s'est vue offrir dernièrement la médaille de l'*Assemblée nationale du Québec* pour souligner son engagement social depuis 50 ans;

Attendu que Soeur Bélec a reçu tout récemment le lauréat *Le Soleil-Radio-Canada*, qui rend hommage à des gens d'exception de la région de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,  
appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu de rendre hommage à cette grande dame de Québec, Soeur Madeleine Bélec, s.s.j., religieuse de la communauté de Saint-Joseph de Saint-Vallier, pour sa contribution exceptionnelle au développement social de notre ville ainsi qu'à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Adoptée à l'unanimité

**Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662**

**Consultation publique**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1662.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Madame Caroline Houde, urbaniste à la Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire, est présente pour répondre aux questions des citoyens.

Aucun citoyen n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

**CV-2010-0422 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662 - AT2010-029 (Ra-1525)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0423 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 mai 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010 - Problématique du bruit routier en bordure de l'autoroute Laurentienne - DG2010-046 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 mai 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010, concernant la problématique du bruit routier en bordure de l'autoroute Laurentienne.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0424 Adjudication d'un contrat de services professionnels en vue du contrôle qualitatif des matériaux pour les projets de réfection des infrastructures de surface 2010, bloc C (VQ-42147) - AP2010-151 (CT-2191038, CT-2191051, CT-2191082) — (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Inspec-Sol inc.*, le contrat de services professionnels en vue du contrôle qualitatif des matériaux pour les projets de réfection des infrastructures de surface 2010, bloc C, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42147 et à sa soumission, en date du 4 mars 2010, au montant de 335 272,61 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'obtention du financement provenant du ministère des Transports en faveur du *Réseau de transport de la Capitale* et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le *Réseau de transport de la Capitale* et la Ville de Québec pour la partie concernant l'implantation du parcours Métrobus 803.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0425 Adjudication de contrats pour l'achat de poteaux, de caissons, de potences et de luminaires décoratifs (projet PEP2010155) (VQ-42334) - AP2010-166 (CT-AP2010-166) — (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'achat de poteaux, de caissons, de potences et de luminaires décoratifs du *Réseau de transport de la Capitale* (projet Métrobus 803), selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, conformément à la demande de soumissions

publiques VQ-42334, d'une durée de 12 mois, conditionnellement à l'obtention du financement provenant du ministère des Transports en faveur du *Réseau de transport de la Capitale* et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le *Réseau de transport de la Capitale* et la Ville de Québec concernant l'implantation du parcours Métrobus 803, de la façon suivante :

- *Lampadaires Féralux inc.* pour les lots 7 et 9, selon sa soumission, en date du 15 mars 2010;
- *Guillevin International inc.* pour le lot 10, selon sa soumission, en date du 16 mars 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0426 Attribution d'un odonyme - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-027 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Clavier, rue du.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0427 Attribution d'un odonyme - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-028 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Citronniers, rue des.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0428 Attribution d'un odonyme - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-029 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan–repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Ébénistes, rue des*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0429 Attribution de 2 odonymes - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-035 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A et B sur le plan–repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Cabotage, rue du;*
- Rue B : *Calèches, rue des.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0430 Attribution de 2 odonymes - District électoral des Châtels - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-036 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A et B sur le plan–repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Macareux, rue des;*
- Rue B : *Ombrettes, rue des.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0431 Demande d'ajout d'un créancier additionnel, dans le cadre d'un contrat d'emphytéose conclu entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina* - DT2010-025 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approuver l'ajout de la *Caisse d'économie solidaire Desjardins* à titre de créancière hypothécaire additionnelle sur les lots faisant l'objet d'un contrat d'emphytéose conclu le 12 avril 1995 et modifié le 17 octobre 1996 entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0432 Vente du lot 4 205 337 du cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2010-039 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser la vente, à *Habitation Canadienne inc.*, de l'immeuble sans bâtiment dessus construit, connu et désigné comme étant le lot 4 205 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 248,9 mètres carrés, situé en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, pour le prix de 104 025 \$ plus les taxes, si applicables.

Cette transaction est consentie à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présentés par l'adjudicataire, tels qu'annexés audit sommaire.

Le solde à payer est de 96 525 \$ plus les taxes, si applicables, compte tenu d'un acompte de 7 500 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0433 Vente du lot 1 749 751 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue de l'Esplanade - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-040 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser la vente, à *Habitation Canadienne inc.*, de l'immeuble sans bâtiment dessus construit, connu et désigné comme étant le lot 1 749 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 880,3 mètres carrés, situé en bordure de la rue de l'Esplanade dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, pour le prix de 76 025 \$.

Cette transaction est consentie à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présentés par l'adjudicataire, tels qu'annexés audit sommaire.

Le solde à payer est de 70 525 \$ plus les taxes si applicables, compte tenu d'un acompte de 5 500 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0434 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de 2 véhicules articulés multifonctionnels neufs, à 2 modes de traction (Dossier 42517) - AP2010-160 (CT-2191499) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adjuger, à *R.P.M. Tech inc.*, le contrat en vue de l'acquisition de 2 véhicules articulés multifonctionnels, de marque RPM Tech, modèle Caméléon de l'année 2010 et la souffleuse à neige de marque S. Houle, modèle S250 ND de l'année 2010, pour un montant de 437 966,29 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de propositions 42517, en date du 16 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0435 Adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des résidus alimentaires - Période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012 - Arrondissements de Beauport, de La Cité-Limoilou et des Rivières (VQ-42571) - AP2010-175 (CT-2191446) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à *Gaudreau Environnement inc.*, le contrat en vue de la collecte et du transport des résidus alimentaires pour les Arrondissements de Beauport, de La Cité-Limoilou et des Rivières, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42571 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 19 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0436 Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux de la Ville de Québec - Période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2014 (VQ-42186) - AP2010-188 (CT-2191494, CT-2191500, CT-2191502, CT-2191506, CT-2191520, CT-2191549) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42186 et aux prix soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- *Entretien A.F. s.e.n.c.* pour le lot 1, d'un montant de 157 807,69 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 22 mars 2010;
  
- *José Costa (Entretien Costa)* pour le lot 2, d'un montant de 65 016 \$ incluant les taxes et pour le lot 3, d'un montant de 43 344 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 22 mars 2010;
  
- *Entreprises de Nettoyage Marcel Labbé inc. (ML Entretien Multiservices)* pour le lot 4, d'un montant de 677 394,48 \$ incluant les taxes et pour le lot 8, d'un montant de 289 799,79 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 21 mars 2010;
  
- *Derko ltée* pour le lot 5, d'un montant de 103 246,76 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 19 mars 2010;
  
- *Les Services McKinnon inc.* pour le lot 6, d'un montant de 590 017,58 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 19 mars 2010;
  
- *Services d'entretien Beaurivage* pour le lot 7, d'un montant de 52 765,36 \$ incluant les taxes et pour le lot 9, d'un montant de 300 625,32 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 22 mars 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012, 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0437 Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces *Delco* et de divers produits d'éclairage pour véhicules (VQ-42558) - AP2010-190 (CT-AP2010-190) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture de pièces *Delco* et de divers produits d'éclairage pour véhicules, au cours de la période du 27 avril 2010 au 26 avril 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42558 et aux prix unitaires de leur soumission respective, en date du 23 mars 2010, de la façon suivante :

- *Distribution Mobus pièces d'autos inc.* pour le lot 1;
- *Du-So pièces d'auto inc.* pour le lot 2;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0438 Attribution de 5 odonymes - District électoral de Robert-Giffard - Arrondissement de Beauport - CU2010-038 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'attribuer, aux rue identifiées par les lettres A, B, C, D et E sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Sagouine, rue de la;*
- Rue B : *Gabriel-Lajeunesse, rue;*
- Rue C : *Cajuns, rue des;*
- Rue D : *Camille-Lefebvre, rue;*
- Rue E : *Beaubassin, rue de.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0439** **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Fonds de placement immobilier (FPI) Cominar*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel Cardinal à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de l'acceptation de l'option d'achat accordée par *Corporation financière Alpha (CFA) inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le secteur Alpha - DE2010-028 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de confirmer les termes de la résolution CV-2008-0692, acceptant une promesse d'achat présentée par *Fonds de placement immobilier (FPI) Cominar*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel Cardinal à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et acceptant l'option d'achat accordée par *Corporation financière Alpha (CFA) inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le secteur Alpha.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0440** **Prolongement des rues Gabriel-Lajeunesse, de Beaubassin, Camille-Lefebvre et des Cajuns - La Seigneurie de Beauport, phases 2 et 3 - District électoral de Robert-Giffard (23) - Arrondissement de Beauport - DE2010-039 (CT-DE2010-039) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Développement B & L inc.*, qui implique le prolongement des rues Gabriel-Lajeunesse et de Beaubassin, projet La Seigneurie de Beauport phase 2, sur une longueur approximative de 390 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Développement B & L inc.*, qui implique le prolongement des rues Camille-Lefebvre et des Cajuns, projet La Seigneurie de Beauport phase 3, sur une longueur approximative de 320 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser *Développement B & L inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre des projets mentionnés aux paragraphes 1° et 2°;
- 4° d'autoriser *Développement B & L inc.* à transmettre à la ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 5° d'autoriser la conclusion, avec *Développement B & L inc.*, des ententes relatives à des travaux municipaux, phases 2 et 3, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets d'entente joints en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application des ententes ainsi conclues, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 22 950 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville dans le cadre de la phase 2, à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0441 Vente du lot 2 338 687 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2010-046 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'autoriser la vente, à *Centre à la petite enfance La Becquée inc.*, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 338 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 969,1 mètres carrés, pour un montant de 148 000 \$ plus les taxes, si applicables, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment sujet à l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur une partie du lot 2 338 687 du susdit cadastre, tel que montré au plan préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 13 janvier 2010 sous le numéro 813 de ses minutes, .

Le solde à payer est de 133 200 \$ plus les taxes, si applicables, compte tenu d'un acompte de 14 800 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$, plus les taxes applicables, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0442 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la proposition de règlement hors cour relativement au dossier Ville de Québec c. Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Exercices financiers 2006 et 2007 (dossier C.S. 200-17-009198-078) - AJ2010-049 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à donner suite au projet de transaction et quittance présenté en annexe au sommaire décisionnel, afin de mettre définitivement un terme aux procédures intentées dans le dossier C.S. 200-17-009198-078, selon les modalités qui y sont contenues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0443 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession conditionnelle, à la *Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois*, du lot 4 573 260 du cadastre du Québec - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement des Rivières - DE2010-042 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'abrogation de la résolution CA-2009-0360;

2° la cession à titre gratuit, à la *Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois*, pour son projet *Les Habitations du Châtelois*, de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 573 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 749,6 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par monsieur Claude Vincent, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2010, sous le numéro 7227 de ses minutes, dans le but d'y réaliser un projet de logement social d'environ 52 unités de logement. Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à l'acceptation définitive du dossier par la Ville et la *Société d'habitation du Québec*, dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, et ce, d'ici le 31 décembre 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0444 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311 - GI2010-044 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

Attendu que le 4 mars 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311;

Attendu que dans la dépense prévue au règlement, certains éléments sont depuis devenus de la compétence, soit du ministère des Transports du gouvernement du Québec, soit de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Attendu qu'il y a lieu de diminuer le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés de 4 870 000 \$ pour tenir compte de ce fait, la dépense et l'emprunt étant portés de 17 535 500 \$ à 12 665 500 \$;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311, comme suit :

L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 17 535 500 \$ » par « 12 665 500 \$ »;

L'article 3 de l'annexe 1 est modifié par le remplacement de « 17 535 500 \$ » par « 12 665 500 \$ »;

L'annexe 1 de ce règlement est modifiée par le remplacement de « **TOTAL : 17 535 500 \$** » par « **TOTAL : 12 665 500 \$** ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0445** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de compostage des résidus organiques générés sur le territoire de l'agglomération de Québec (VQ-42561) - AP2010-198 (CT-2191778) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *GSI Environnement inc.*, d'un contrat pour le service de compostage des résidus organiques générés sur le territoire de l'agglomération de Québec, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42561 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 18 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0446** **Affectation d'une somme supplémentaire de 1 300 000 \$ au poste *Contingent* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération ce virement de fonds - FN2010-019 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un virement de fonds de 1 300 000 \$, du budget des contributions d'employeur vers le poste *Contingent*.

Il est également résolu que le conseil de la ville autorise ce virement de fonds.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0447** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 550 et l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-014 (Ra-1527)***

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 550;
- 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 550*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 550.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0448** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement au test démontrant l'état de santé du cheval*, R.A.V.Q. 485 - Renonciation au droit d'opposition - DG2010-041 (Ra-1528)**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement au test démontrant l'état de santé du cheval*, R.A.V.Q. 485.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement au test démontrant l'état de santé du cheval*, R.A.V.Q. 485.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0449** *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réparation de rues dans le cadre des travaux de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 553 et l'appropriation d'un montant de 125 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2010-042 (Ra-1528)*

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réparation de rues dans le cadre des travaux de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 553;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 125 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 553. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réparation de rues dans le cadre des travaux de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 553.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0450** *Modification de la résolution CV-2008-0957 - Fonds pour parcs et terrains de jeux de l'Arrondissement de Charlesbourg - A4LS2010-017 (CT-A4LS2010-017) — (Ra-1528)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2008-0957, adoptée le 6 octobre 2008, relative au fonds pour parcs et terrains de jeux de l'Arrondissement de Charlesbourg, par le remplacement du montant de « 160 000 \$ » par celui de « 80 000 \$ »;

2° d'approprier un montant de 80 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'Arrondissement de Charlesbourg, en vue des travaux dédiés au parc Saint-Viateur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2010-0451** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc La Chanterelle de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1673 - LS2010-024 (Ra-1527)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de soccer-football à surface synthétique au parc La Chanterelle situé dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 800 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2010-0452** *Appropriation d'un montant de 180 000 \$ au fonds général de la Ville - LS2010-024 (Ra-1527)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 180 000 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1673. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2010-0453** **Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1513 - GI2010-023 (Ra-1528)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier et d'une partie des rues du Roi et Saint-Joseph Est ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 29 230 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2010-0454** **Appropriation d'un montant de 2 923 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2010-023 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approprier un montant de 2 923 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1513. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2010-0455** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'examen de santé du cheval*, R.V.Q. 1542 - DG2010-041 (Ra-1528)**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles* afin que l'examen de santé du cheval comprenne un test Coggin's bisannuel plutôt qu'annuel.

De même, l'obligation de l'analyse parasitologique et l'examen nerveux sont supprimés.

L'examen myoarthrosquelettique est remplacé par un examen de boiterie.

Finalement, une formule d'estimation du poids du cheval est introduite au règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0456** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités sportives intérieures au Complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 1631 - A2LS2010-016 (Ra-1528)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer la tarification relative aux activités sportives intérieures tenues au Complexe de soccer Chauveau.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0457** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur au pourtour de l'église Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1667 - AT2010-023 (Ra-1528)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un nouveau stationnement et d'une placette au pourtour de l'église Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 074 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2010-0458** *Règlement sur les animaux domestiques, R.V.Q. 1059 - PO2010-006 (Ra-1524)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 1059.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0459** *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1469 - DG2010-010 (Ra-1526)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1469.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0460** *Règlement modifiant le Règlement sur l'interdiction de stationner dans certaines rues et routes du réseau artériel lors d'une opération de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1499 - DG2010-014 (Ra-1525)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'interdiction de stationner dans certaines rues et routes du réseau artériel lors d'une opération de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1499.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0461** *Règlement sur des travaux de réaménagement de parcs de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1658 - A3LS2010-011 (Ra-1524)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de parcs de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1658.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0462** *Règlement sur l'interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 30 km/h sur le boulevard Neilson, entre les rues de Liège et de Dijon, R.V.Q. 1660 - AT2010-038 (Ra-1526)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 30 km/h sur le boulevard Neilson, entre les rues de Liège et de Dijon*, R.V.Q. 1660.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0463** *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1665 - A6LS2010-006 (Ra-1526)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1665.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0464** *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009–2012 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1671 - AT2010-025 (Ra-1526)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009-2012 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1671.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0465** *Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1672 - AT2010-037 (Ra-1526)*

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1672.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil**

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 03, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mcr